

LE HANDICAP

➤ Éléments de définition

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises. »

De manière générale, le terme handicap désigne l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Il se traduit le plus souvent par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension.

Juridiquement, « constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » (Loi du 11 février 2005)

Selon cette définition légale, la notion de handicap évoque donc un déficit, des limitations, mais surtout des conséquences particulières sur la vie sociale des individus.

➤ Les différentes formes de handicap

- Le handicap moteur consiste en une atteinte partielle ou totale, temporaire ou incurable de la motricité, notamment la difficulté pour un individu de se déplacer, d'effectuer certains gestes ou de bouger certains membres.
Exemple : Tétraplégie
- Le handicap sensoriel se décompose en deux types :
 - Le handicap auditif qui est causé par une perte partielle ou totale de l'audition.
Exemple : Une personne sourde ou malentendante
 - Le handicap visuel qui sous entend une déficience visuelle
Exemple : La cécité, la mal-voyance
- Le handicap mental (ou déficient intellectuel) est caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau d'intelligence de l'individu (langage, motricité...).
Exemple : La forme la plus connu du handicap mental est la trisomie 21 qui provient d'une anomalie chromosomique.
- Le handicap psychique se distingue du handicap mental dans le sens où sa cause est inconnue et que les capacités intellectuelles de l'individu sont indemnes mais impossible à utiliser étant déficientes.
Exemples: schizophrénie, maladies bipolaires, Hypochondriaques,...
- Le handicap invalidant résulte des effets d'une maladie sur l'organisme. Les conséquences de cette maladie peuvent créer un handicap.
Exemples : Epilepsie, Sclérose en plaque, Poly-arthrite ,...

➤ Ce que dit la loi

◆ Loi du 30 juin 1975 relative à l'orientation en faveur des personnes handicapées

Cette loi met l'accent sur l'intégration des personnes handicapées. Le but étant d'accueillir et de maintenir le plus possible les personnes en situation de handicap dans un cadre de vie et de travail dit ordinaire. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068511&dateTexte=vig>

◆ Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Cette loi réaffirme les dispositions antérieures et accentue la priorité de l'intégration sociale des personnes handicapées. Elle met également l'accent sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap notamment pour les établissements recevant du public ainsi qu'en matière d'accès dans les transports collectifs, en obligeant une mise aux normes dans les 10 ans.

==> Constitue une atteinte à la vie privée, au sens de l'article 8 de la CEDH, le défaut pour un Etat de permettre l'accès d'une personne handicapée à un établissement ne constitue pas simplement une perturbation de sa vie quotidienne mais porte atteinte de cette dernière à un développement personnel et à son droit d'établir des rapports avec d'autres êtres humains et le monde extérieur.

(CEDH, 14 mai 2002, ZEHNALOVA c/ REP. TCHEQUE)

Cette loi a également créée, dans chaque département, une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui a une mission d'accueil, d'information et d'accompagnement des personnes handicapées et de leur famille. <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000809647&categorieLien=id>

➤ Pour aller plus loin

◆ La discrimination et le handicap (*Article 225-1 et suivants du Code Pénal*)

Le handicap fait partie des 18 critères qui peuvent constituer une discrimination. La peine encourue en cas de discrimination fondée sur le handicap est de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

==> Ainsi, a été condamnée pour discrimination en raison d'un handicap, un cinéma qui a refusé la délivrance de billets d'entrées à des personnes en fauteuil roulant sans justifier d'un motif légitime.

(Cour de Cass ch. Criminelle, 20 juin 2006).

◆ Le travail et le handicap (*Article L132-1 et suivants du Code du Travail*)

L'employeur a l'obligation d'embaucher, dès lors qu'il emploie plus de 20 salariés, 6% de personnes handicapées. Le lieu de travail doit être accessible aux personnes handicapées, elles ne doivent rencontrer aucun obstacle pour y accéder, y circuler, les évacuer, se repérer, communiquer. Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement en raison de son handicap. De même, un licenciement ne peut pas avoir pour motif le handicap.

==> Ainsi, il a été jugé qu'un licenciement était nul dès lors qu'il avait pour seul motif l'état de santé du salarié dont l'inaptitude n'avait pas été déclarée par le médecin du travail. *(Cour de Cass. Ch. Sociale, 13 mars 2001).*

◆ La Protection juridique et le Handicap (*LOI du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs*)

Une personne handicapée peut être protégée juridiquement grâce aux mesures de protection, tel que la mise sous sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle en fonction du degrés d'altérations des facultés mentales de l'individu. <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-handicap/protection-juridique/>

◆ La citoyenneté et le handicap (*Article L5 Du code électoral*)

La loi de 2005 permet à des personnes majeurs placées sous tutelle de voter avec l'autorisation du juge des tutelles. En effet, le juge statue lorsqu'il ouvre ou renouvelle une mesure de tutelle sur le maintien ou la suppression du droit de vote de la personne protégée.

◆ Les aides et le handicap (*Article L114-1-1 du Code de l'action sociale et des familles*)

La loi de 2005 reconnaît un droit à la compensation des conséquences du handicap qui consiste en une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Cette prestation couvre les aides humaines, matérielles (aménagement du logement, du véhicule, ect...) et les aides animalières. De nouvelles ressources sont également accordées aux personnes handicapées afin que leur handicap n'impute pas sur leur niveau de vie.

==> Le fait pour un propriétaire de refuser de louer un appartement à une personne handicapée, dès lors qu'il apparaît que ledit handicap est la motivation exclusive du refus, caractérise le délit de discrimination. (TGI Paris, 28 juin 2005).

◆ L'enfant et le handicap (*Loi du 11 février 2005, et loi du 8 juillet 2013*)

Depuis quelques années, l'objectif est de permettre à l'enfant handicapé d'être intégré dans un milieu scolaire ordinaire afin de bénéficier d'un programme et de connaissances identiques aux autres élèves.

Également, la *Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989* dans son article 23, reconnaît des droits et des aides aux enfants handicapés, elle confère à tous les enfants mentalement ou physiquement handicapés de mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorise leur autonomie et facilite leur participation active à la vie de collectivité.

◆ La condamnation et la vulnérabilité (*Art. 222-24, 222-33-2-2, 311-5 du Code Pénal*)

La vulnérabilité d'une personne du à sa maladie, son infirmité ou sa déficience physique ou psychique apparente ou connu de l'auteur peut avoir des incidences sur la sanction encourue par l'auteur. En effet, la vulnérabilité de la victime (par exemple son handicap) constitue une circonstance aggravante et augmente ainsi la peine encourue par l'auteur (en cas de viol, agressions sexuelles, harcèlement moral, vol, extorsion, meurtre...)

==> Il a été jugé que la déficience physique d'une personne était constitutive d'une circonstance aggravante s'agissant d'un viol (*Cour de Cass, Ch. Crim, 17 octobre 1984*)

➤ Orientation

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

355 boulevard Jules Ferry - BP 40044 - 39002 Lons le Saunier Cedex
Tél: 03 84 87 40 44 <http://www.mdp39.fr/>

APEI : Association des Parents et amis de Personnes Handicapés

1 Avenue Paul Seguin - 39003 LONS LE SAUNIER
Tél: 03.84.43.12.40 <http://www.apei-lons.fr/accueil-1-1.htm>

SESSAD : Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile

11 Avenue Aristide Briand - 39000 LONS LE SAUNIER
Tél: 03.84.24.07.87 <http://www.ugecam-bfc.fr/etablissements/sessad-de-lons-le-saunier>

AGORA SPORT ET LOISIRS (Handisport)

03.84.48.79.41

➤ Actualité dans notre département (39)

Le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Jura (CDAD) en partenariat avec le Service d'éducation et de soins spécialisés à domicile de Lons le Saunier (SESSAD) organisent une journée consacrée à la citoyenneté afin de permettre un accès au droits et aux devoirs aux enfants et aux parents en situation de handicap. Cette journée sera également axée sur la sensibilisation des jeunes et le regard qu'ils portent sur le handicap.